



***Déclaration du SNEP-FSU au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle
jeudi 30 janvier 2020***

Monsieur le DASEN, Mesdames et Messieurs,

Le sport scolaire est une préoccupation constante pour le SNEP-FSU. Il n'y a pas une instance de l'Education nationale, pas une rencontre avec l'Inspection EPS, pas une réunion avec les collectivités territoriales ou avec les élus, où le sport scolaire ne soit évoqué et défendu par le SNEP-FSU.

Nous voulions saluer et remercier l'engagement des enseignants d'EPS animateurs d'AS, des présidents, des cadres, des secrétaires, des parents et bien sûr des élèves.

En effet, les résultats, que nous verrons par la suite dans ce conseil UNSS, montrent que **les orientations prises** et l'investissement de l'ensemble des militant-es du Sport Scolaire, à tous les niveaux, sont de qualité et reconnus.

C'est pourquoi, nous vous rappelons **les principes « incontournables »** qui favorisent la vie et le fonctionnement de nos AS au quotidien : la libération des mercredis après-midi, l'attribution du forfait d'AS à tous les enseignants d'EPS (TZR et contractuel compris) et l'implication de tous les Présidents des AS.

Malheureusement ces principes, comme chaque année, ne sont pas toujours respectés dans certains établissements de notre département :

- En cause notamment la réforme du Lycée, où de nombreux cours sont placés le mercredi AM et sur la pause méridienne ce qui supprime de fait des créneaux d'entraînement viables et des engagements aux compétitions du mercredi AM.
- Une minorité de chefs d'établissement ne respectent pas non plus leurs missions de président d'AS en occultant le forfait ou en demandant des autorisations d'absences ou documents lorsque le-la collègue est impliqué(e) dans une compétition ou sortie UNSS. Voir en refusant de signer des conventions inter établissements favorisant la pratique scolaire du plus grand nombre.

Le Sport Scolaire doit être renforcé et non appauvri et la richesse de ses projets sportifs et artistiques doit être encouragée !

C'est pourquoi nous dénonçons également l'ensemble des baisses financières que touchent la rémunération de nos coordonnateurs de districts (diminution IMP) ou la diminution des subventions ; Nous contestons ces mesures intolérables qui fragiliseront encore davantage le fonctionnement de l'UNSS et des AS.

Le Sport Scolaire, partie intégrante du service public d'éducation, doit être soutenu par les pouvoirs publics, y compris financièrement

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le DASDEN, de transmettre notre demande à M. le ministre de l'Éducation Nationale de revoir à la hausse la subvention de l'Etat à l'UNSS, afin d'équilibrer ce budget.

La Région Grand EST, et ici le Conseil Départemental 54, représentants de l'Etat et financeurs de l'EN, doivent prendre aussi toute leur part de responsabilité en ayant une réelle volonté de poursuivre une véritable politique sportive commune sur tout notre territoire à travers le sport scolaire. Ceci grâce :

- Au maintien de ses subventions à l'UNSS.
- Mais aussi grâce à la construction et l'amélioration des installations sportives au sein de nos Etablissements, et en facilitant l'accès aux créneaux d'entraînement pour nos A.S.

Ces collectivités territoriales permettront ainsi, par des moyens financiers ciblés, à tous nos élèves-futurs citoyens de pratiquer dans de bonnes conditions, et contribueront donc à développer en eux de véritables valeurs républicaines.

En conclusion, **le Sport Scolaire est un maillon fort dans l'éducation de nos élèves**. Son développement et son innovation passent par des mesures nécessaires qui ne sont pas toujours prises en compte dans les orientations politiques engagées.

Le SNEP-FSU continuera donc à agir, dans toutes les instances, pour que l'UNSS ait les moyens de ses ambitions et pour que, chaque collégien(e) et lycéen(e), partout sur le territoire, puisse bénéficier d'un Service Public du Sport Scolaire de qualité.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention lue par Monsieur Goudot, représentant du SNEP FSU de Meurthe et Moselle.